



3.b. Règlement graphique
Plan de zonage au 1/2 500ème

ELABORATION
Approuvé par délibération du Conseil
Municipal du 28 Juin 2016
Françoise REYMANN
Le Maire



Juin 2016



LIMITES

--- limite communale ---
- - - limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

■ numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés ■

zone inondable PPRI

■ risque faible ■ risque fort

— lignes électriques

↑↑ la totalité des terrains situés au nord de cette limite sont soumis au risque de remontées de nappe à moins de 2 mètres de la surface du sol.

★ établissements agricoles générant un périmètre de réciprocité

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

